



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Séance du 19 juin 2023

Délibération n° 3-16-2023

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 8

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Gérard DUBUCHE, Sylvie GUERRAND, Thérèse FICHET-GIRARD, Brigitte MARY,
Excusés : Jérôme VARANGLE, Nora MAGNAN.

Absentes : Camille DAEL, Colette GENET, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Elisabeth ERARD, Guillaume BOULAYE.

Date de la convocation : 14 juin 2023

Objet :

CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs au regard de la réalité des effectifs, il convient de supprimer les emplois permanents suivants :

Le tableau des effectifs doit être actualisé au regard de la réalité des effectifs.

Grade	Nombre	
Adjoint d'animation	-1	Départ rupture conventionnelle
Assistant socio-éducative de classe exceptionnelle 31.3/35	- 1	Poste non pourvu
Agent social 30/35	-1	Poste non pourvu
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	-1	Poste non pourvu
Adjoint technique	-1	Poste non pourvu
Adjoint technique 100/151.67 ^{ème}	-1	Poste non pourvu

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'actualiser le tableau des effectifs.

Délibération :

Vu l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial réunis le 19 juin 2023,
Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité,

- **D'ACTUALISER** le tableau des effectifs de la manière suivante :

Le tableau des effectifs doit être actualisé au regard de la réalité des effectifs.

Les impacts sur les effectifs budgétaires sont les suivants :

Grade	Nombre	
Adjoint d'animation	-1	Départ rupture conventionnelle
Assistant socio-éducative de classe exceptionnelle 31.3/35	- 1	Poste non pourvu
Agent social 30/35	-1	Poste non pourvu
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	-1	Poste non pourvu
Adjoint technique	-1	Poste non pourvu
Adjoint technique 100/151.67 ^{ème}	-1	Poste non pourvu

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du C.C.A.S
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

